

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	6 (1898)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	L'émancipation du Pays de Vaud au point de vue du Corps helvétique
<b>Autor:</b>	Secretan, Eug.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-8196">https://doi.org/10.5169/seals-8196</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

crointes aux autres Etats européens. La Prusse, rivale de l'Autriche, ayant à redouter d'un autre côté l'influence trop prononcée de la République française sur le continent, doit considérer l'Helvétie sous ces deux grands points de vue comme un Etat ami, qu'il lui est important de protéger et dont elle doit même rechercher l'alliance.

C'est aussi ce même motif qui engage le cabinet de Berlin à s'intéresser au maintien de notre neutralité et les avantages qui doivent en résulter sont tout à fait analogues au système politique que cette cour conserve depuis un siècle et dont les succès ont été trop heureux jusqu'à présent pour qu'elle veuille l'abandonner.

... C'est dans l'instant actuel que se préparent les plus grands desseins qui vont donner au système politique de l'Europe une physionomie nouvelle, et le gouvernement helvétique, dépositaire, dans ce moment intéressant, des destinées du peuple qui les a confiées à sa sollicitude, doit saisir tous les moyens qui sont en son pouvoir pour assurer à notre patrie le plus haut degré de prospérité possible.

C'est de la sagesse de ses délibérations, de la prudence qu'il saura mettre dans l'exécution, du zèle avec lequel il en poursuivra le succès, que dépend notre bien-être futur.

---

## L'ÉMANCIPATION DU PAYS DE VAUD

### AU POINT DE VUE DU CORPS HELVÉTIQUE

Dans les très nombreuses publications provoquées par le centenaire de l'indépendance vaudoise, il a été presque exclusivement question des rapports entre Berne, Vaud et la France. C'était l'essentiel, en effet, car le Corps helvétique a eu dans la révolution vaudoise de 1798 son

rôle habituel alors, c'est-à-dire un rôle très effacé. Il y a lieu cependant à examiner quelle a pu être, dans cette crise mémorable, l'attitude réciproque du Pays de Vaud et du Corps helvétique.

Politiquement, leurs rapports se réduisaient à fort peu de chose : le Pays de Vaud faisait partie de l'Etat de Berne par droit de conquête, et LL. EE. n'auraient admis aucun contrôle de leurs confédérés dans l'administration de leur territoire. Et cela d'autant moins que Berne n'avait jamais obtenu, pour le Pays de Vaud, ce qu'on appelait la garantie fédérale. En d'autres termes, Vaud n'était pas compris dans la neutralité helvétique. Sauf erreur, la dernière tentative dans ce sens-là remonte à 1668, alors que les cantons catholiques demandèrent la protection fédérale pour Constance et quelques autres cités voisines du Rhin, et que les cantons réformés réclamèrent à titre de compensation le même bénéfice pour Genève et le Pays de Vaud, ce qui, dit Hilty, (*Constitutions fédérales de la Suisse*, pag. 138), « provoqua les protestations du duc de Savoie et du nonce et fit échouer le projet.»

Après la seconde guerre de Vilmergen et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la scission entre catholiques et réformés s'aggrava au point de rendre irréalisable toute tentative analogue à celle de 1668. En revanche, on peut admettre que Berne et Zurich s'étant garanti leurs possessions après la victoire de Vilmergen (1712), le Pays de Vaud devait être compris dans ladite garantie, ce qui n'engageait pas à grand'chose, étant donné la rivalité traditionnelle entre Zurich et Berne<sup>1</sup>. Il s'en suit

<sup>1</sup> Au surplus, Zurich était paralysé par les conflits entre la ville et la campagne ; ainsi, après l'entrée des soldats français dans le Pays de Vaud, la campagne s'opposa à l'envoi des 2000 hommes, maigre secours que le gouvernement zurichois voulait accorder à Berne !

que, légalement, le Pays de Vaud, en tant que sujet de Berne, n'avait pas à recourir à la Diète contre ses maîtres.

De fait, cependant, la situation était moins tranchée, moins nette. Par la force des choses, après deux siècles et demi de vie en commun avec Berne, vie de soumission, soit, le Pays de Vaud sentait ses destinées liées à celles de la Suisse, et réciproquement. En voici un exemple et qui est tiré de la fameuse prestation du serment dit de fidélité, le 10 janvier, soit quinze jours avant la proclamation de la République lémanique. Berne avait choisi cette date comme devant coïncider avec le renouvellement de l'alliance, dans tout le territoire helvétique, ensuite de la décision votée par la Diète d'Aarau, la dernière de l'ancienne Confédération. En réalité, et pour plus d'un motif, le soi-disant renouvellement de l'alliance fut différé jusqu'au 25 janvier et ne fut solennisé qu'à Aarau. Mais, pour le Pays de Vaud, le serment de fidélité fut maintenu au 10 janvier ; or, la proclamation de LL. EE. fut précédée de la lecture, non moins officielle, de la proclamation de la Diète<sup>1</sup>. Il y était dit expressément :

Les Etats helvétiques sont assurés que chacun de leurs bons bourgeois, ressortissants et habitants, sera empêtré, aussitôt que la voix de la patrie l'appellera, de sacrifier sa personne, son sang et son bien pour le soutien de notre union helvétique, pour le maintien de notre sainte religion, pour la protection de la sûreté publique, des personnes et des propriétés.

Certes, il est regrettable que la voix de la patrie ait attendu l'heure du péril, la onzième heure, pour retentir aux oreilles des populations vaudoises. Néanmoins, dans cet appel *in extremis* était contenu un aveu de solidarité. Nous sommes donc fondés à nous demander : Quelle a

<sup>1</sup> Voir entre autres *Revue historique*, déc. 1897 : *La cérémonie du 10 janvier 1798*, par P. Maillefer.

été l'attitude du Corps helvétique en face du Pays de Vaud, et réciproquement.

I

Pour plus de clarté, voyons d'abord ce qu'il faut entendre, vers 1798, par *Corps helvétique* ; ce terme élastique et indéterminé est préférable, on va le voir, à tout autre. Plus on étudie, en effet, l'histoire de notre patrie au XVIII<sup>e</sup> siècle, moins on y discerne une confédération au sens actuel de ce mot. Il n'y a ni constitution fédérale, ni même alliances homogènes, c'est à peine une confédération d'Etats ou plutôt de gouvernements.

Il n'est pas même aisé de dire de qui se composait le Corps helvétique, ni où il s'arrêtait. En faisaient partie tout d'abord les XIII cantons (*Orte*), et là même subsistaient des inégalités entre les VIII anciens et les V nouveaux (Soleure, Fribourg, Bâle, Schafhouse, Appenzell). En Diète, par exemple, ces derniers devaient se contenter de sièges moins élevés que ceux des VIII anciens cantons. Puis venaient les pays alliés, les *Zugewandte*, au nombre de dix (Genève, Valais, les trois Liges grises, l'Evêché de Bâle, Bienne, la principauté de Neuchâtel et Valengin, la ville de St-Gall, l'Evêché du même nom, enfin, en dehors des frontières naturelles, Mulhouse et Rottwyl). Ces deux dernières cités avaient seules le privilège d'être alliées avec la totalité des Confédérés ; les huit autres l'étaient les uns avec certains cantons, les autres avec certains autres. Ce n'est pas tout : outre ces alliés proprement dits, le Toggenbourg et la Gruyère l'étaient aussi, mais à un moindre degré. Enfin, Rapperswyl, Baden, Frauenfeld, etc., formaient une transition curieuse entre alliés et sujets. En somme, en fait d'alliés, il faut s'en tenir à cette définition intentionnellement

vague de Hilty (page 118) : « Les alliés étaient des membres de la Confédération, qui, en général, avaient moins de droits que les autres, et qui étaient soumis au protectorat des Confédérés.»

Quant aux pays sujets, leur situation était moins enviable, mais plus nette. Fort peu d'entre eux étaient au même titre sujets des XIII cantons ; la plupart l'étaient d'un seul groupe. Argovie et Thurgovie ont participé de ces deux types, à partir de Vilmergen. Enfin, presque seul de son espèce, le Pays de Vaud était sujet d'un seul Etat.

Ce Corps helvétique, si complexe et si mal défini, avait-il du moins, à défaut d'un territoire homogène, un pouvoir exécutif central ? Pas davantage. Zurich, sans doute, était *Vorort* nominal, mais Berne, à d'autres égards, l'était tout autant. Et pour les cantons catholiques, c'était Lucerne, en rivalité fréquente avec Fribourg ou Soleure. Le Corps helvétique possédait, il est vrai, un organe central, la Diète fédérale, se réunissant d'habitude à Baden, à Aarau, à Frauenfeld ; mais elle était sans compétence fixe, et d'ailleurs il y avait Diète et Diète (les *Allgemeine Tage*, les *Gemeineidgenössische* ou Diètes fédérales, et les *Konfessionnelle Sondertage*). Circonstance significative, et qui est un commentaire singulièrement éloquent de tout cet état de choses, le seul lien fédéral nettement perceptible dans le dernier tiers du siècle, c'est le traité d'alliance entre les Confédérés et Louis XVI, en date du 25 août 1777 ; toutefois, Genève et Neuchâtel en demeurèrent exclus, tandis qu'une lettre annexe de Louis XVI déclarait comprendre le Pays de Vaud dans les stipulations du traité. Les tentatives faites peu après, en 1789 par exemple, sur l'initiative du Saint-Gallois Muller-Friedberg, pour transformer les alliances partielles en une alliance fédérale uniforme, échouèrent complètement.

Les premières années de la République française, la Terreur, puis le Directoire, agitèrent le Corps helvétique en sens contraire, le bouleversèrent même, mais sans lui donner plus de cohésion ni de force de résistance. Enfin, quand il devint évident — à partir de l'automne de 1797 — que la neutralité helvétique, déjà fort compromise, allait s'effondrer, alors, sous le coup de fouet de la nécessité, la Diète se réunit une dernière fois à Aarau, le 26 décembre, et bientôt après une sorte de conseil de guerre fédéral — mais où faisaient défaut Bâle, Schaffhouse, Appenzell — s'installa à Berne, en contact quotidien avec les Deux-Cents et avec le Petit Conseil. Il ne put guère que constater l'insuffisance de toute l'organisation militaire fédérale, du soi-disant *Défensional*<sup>1</sup>.

Insuffisance d'abord quant au chiffre des milices fédérales : d'après le dit *Défensional*, le total des trois levées de l'armée fédérale atteignait à peine 40 mille hommes ; c'était précisément le chiffre auquel on évalue, pour 1792, les soldats suisses au service étranger ! Naturellement, les milices cantonales étaient beaucoup plus nombreuses puisque lors de la seconde guerre de Vilmergen, Berne à lui seul doit avoir levé 40 mille hommes et Zurich 20 mille. Insuffisance ensuite, et surtout manque d'unité, quant à l'équipement, la solde, la direction des troupes fédérales : l'occupation de Genève, en 1792, et surtout de Bâle (1792 à 1795), en vue d'affirmer la neutralité helvétique, accentuèrent plus encore la bigarrure d'uniforme, de paie, de commandement ainsi que les chinoiseries de la bureaucratie d'alors<sup>2</sup>. Et pourtant, avant l'automne 1797, les circonstances étaient favorables, et, à Bâle, tout au

<sup>1</sup> Voir Hilty, *Constitutions fédérales*, pages 308-310.

<sup>2</sup> Voir d'abondantes preuves à l'appui dans l'étude de M. Maillefer sur *Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition* (REVUE HISTORIQUE 1896).

moins, la population très bien disposée en faveur des troupes fédérales.

En somme, en effet, la neutralité helvétique avait survécu — on a peine à s'expliquer comment — à travers les guerres des premières coalitions. On l'a fait observer, le mérite en revient en partie à la faiblesse, à l'inertie du Corps helvétique, invulnérable par le fait même qu'on ne savait où trouver ses organes vitaux pour les frapper ; mais en grande partie aussi le mérite en revient à l'attitude conciliante et loyalement habile du marquis de Barthélemy, l'ambassadeur de France en Suisse, d'abord sous Louis XVI, puis après le 10 août, puis sous le Comité de Salut public, enfin sous le Directoire. Barthélemy, a-t-on dit avec raison, connaissait et aimait la Suisse aussi bien que la France. Il obtint par exemple, sous la Terreur, que le gouvernement français renonçât à demander au Corps helvétique le renouvellement de l'alliance de 1777, par égard pour la situation périlleuse de la Suisse entre l'Autriche et la France. Mieux encore : il obtint en 1793 de Zurich, puis de Berne, la reconnaissance officielle de la République française, et il réussit, enfin, en mai 1796, à faire signer la même déclaration par le Corps helvétique tout entier.

Pendant l'année 1795 — les documents inédits publiés ici même par M. Emile Couvreur en font foi — les rapports des agents français dans le Pays de Vaud sont nettement défavorables à toute velléité d'annexion à la France et médiocrement bienveillants pour les patriotes vaudois. A cette époque, et plus tard encore, la France respectait la neutralité helvétique, sauf quelques accrocs dans l'évêché de Bâle. A partir du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), ce fut un changement complet : Carnot et Barthélemy (devenu entre temps membre du Directoire) furent éliminés de ce corps ; Barras et Rewbel devinrent tout puis-

sants, Rewbel surtout, un avocat alsacien qui avait contre Berne des rancunes personnelles; Bonaparte enfin, dont la popularité avait doublé par ses récentes victoires de Lodi, d'Arcole et de Rivoli (novembre 1796 et janvier 1797), Bonaparte, pour des motifs fort divers, haïssait de tout son cœur les aristocraties des cités suisses, Berne en première ligne. Déjà en juin 1797, il parlait de conquérir le Valais, et quelques mois plus tard, il émancipait la Valteline pour la réunir à la République cisalpine.

Nous voilà, semble-t-il, bien loin de notre sujet, l'attitude du Corps helvétique vis-à-vis de l'émancipation du Pays de Vaud. Tout au contraire, car les pages qui précédent expliquent comme quoi cette attitude fut ce qu'elle fut, c'est-à-dire effacée, presque insaisissable. Quand on ne se préoccupe que des destinées du Pays de Vaud, on a peine à s'expliquer pareille indifférence de la part de la Diète d'Aarau; elle se comprend mieux quand on tient compte de l'impasse où se trouvait acculé le Corps helvétique, vers la fin de 1797.

Au nord, au sud, à l'ouest, ses frontières étaient menacées, sa neutralité tombait morceau après morceau. A la rigueur, que la Valteline fût enlevée par Bonaparte aux Ligues grises et réunie à la République cisalpine, cela ne compromettait pas directement la neutralité helvétique; à la rigueur encore, que la portion de l'Evêché de Bâle faisant partie intégrante de l'Empire germanique, fût incorporée à la France comme département du Mont Terrible, la Diète pouvait en prendre son parti, en regard des bouleversements bien plus graves qu'avaient amenés dans les pays voisins les guerres des premières coalitions. Mais, encore une fois, à partir du 18 fructidor (septembre 1797), les nuages s'amoncelaient à vue d'œil: c'était le traité de Campo-Formio affectant de passer sous silence la neutralité de la Suisse; c'était, en novembre 1797, Bonaparte

traversant en libérateur le Pays de Vaud encore bernois, puis acclamé à Bâle par le tribun Pierre Ochs et son parti, tandis qu'il daignait à peine s'arrêter à Berne et répondre aux civilités plus ou moins sincères des autorités bernoises; c'était ensuite la portion helvétique de l'Evêché de Bâle envahie dès la mi-décembre par les soldats français, l'Erguel ou Val St-Imier occupé par Gouvin de St-Cyr, Bienne elle-même, l'alliée des Confédérés, obligée d'ouvrir ses portes; c'était enfin et surtout la division Ménard campée dans le Pays de Gex, c'est-à-dire le drapeau français projetant déjà son ombre au-delà des frontières naturelles de la Suisse!

Que faisait la Diète, réunie en session extraordinaire à Aarau, dès le 26 décembre? Elle continuait à négocier avec Mengaud, le successeur de Barthélémy, aussi retors et mal disposé que celui-ci avait été loyal et bienveillant. La Diète fit mieux : elle envoya deux délégués dans le Pays de Vaud, chargés d'une mission de conciliation. Son choix était heureux : c'étaient Hans-Conrad Wyss, alors à la tête du canton-vorort, de Zurich, et Reding de Biberegg, ancien landammann de Schwytz; ils avaient comme secrétaire J.-J. Hirzel, de Zurich<sup>1</sup>.

Les délégués de la Diète arrivent à Lausanne le 15 janvier, animés d'intentions excellentes. Sans retard, ils adressent aux populations vaudoises une proclamation assez vague, il est vrai, et rédigée en un français qu'eût désavoué Voltaire, mais qui leur parlait comme à des égaux, les traitant de ressortissants, d'habitants du Pays de Vaud et nullement de sujets. C'était trop tard : de fait, dès le 10 janvier, le jour du fameux serment de fidélité, la moitié environ des villes vaudoises étaient engagées

<sup>1</sup> Voir, sur cet épisode peu connu, les éphémérides très complets et puisés à bonne source (*Il y a cent ans*), publiés dans la *Gazette de Lausanne* par son rédacteur en chef.

sur la pente qui allait les conduire à la révolution. Berne, de son côté, après avoir longtemps tergiversé, prenait coup sur coup les mesures les moins propres à regagner la confiance des Vaudois. Cela étant, dès le 16 janvier, c'est-à-dire le lendemain de la proclamation mentionnée plus haut, les délégués de la Diète adressent à Berne une protestation, confidentielle assurément, mais dont la vivacité de ton contraste avec les précautions oratoires du document du 15 janvier. En voici la traduction telle que la donne la *Gazette de Lausanne* (17 janvier 1898) :

Nous avons été surpris autant que froissés d'apprendre indirectement les mesures de rigueur que le gouvernement de Berne vient d'ordonner. Si elles étaient connues dans toute leur sévérité, la révolution éclaterait instantanément, sans que nous ayons aucune force à lui opposer. Dans la situation actuelle et l'exaltation générale des esprits, il ne faut pas songer à des répressions et, pour ce qui nous concerne, nous n'y prêterions jamais les mains.

La Haute Commission bernoise que préside le trésorier de Giggins a agi jusqu'ici adroitemment et avec prudence. Il est vrai qu'on ne veut pas le croire à Berne, parce qu'on y est encore dans l'illusion étrange qu'avec plus de vigueur on eût pu éviter ce qui est arrivé. *Or, à quelques rares exceptions près, l'ensemble du peuple, villes et campagnes, désire s'entendre avec le gouvernement de Berne, sans immixtion aucune des Français. mais on veut absolument l'assemblée des Etats et on ne rentrera pas dans le calme avant qu'elle ait été convoquée. Une minorité seulement, qui n'est pas forte mais remuante, veut rompre avec Berne et constituer un Etat indépendant, allié à la Confédération. Si l'on n'est pas prudent, c'est cette minorité qui l'emportera*<sup>1</sup>.

Le lendemain, 17 janvier, nouvelle missive des commissaires de la Diète au Conseil secret de Berne. Elle ne fait point double emploi avec la lettre de la veille; elle précise et les réclamations des Vaudois et le danger imminent d'une intervention française à main armée :

Les tentatives faites pour détourner les Vaudois de leur dessein ont complètement échoué. Nous ne pouvons pas vous cacher que

<sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.

les mieux disposés des Vaudois insistent pour la convocation d'une Assemblée avec une insistance qui touche à l'opiniâtreté. La leur accorder est, à nos yeux, le seul moyen de maintenir le peuple dans la légalité. *D'autre part, la France n'attend qu'un prétexte, si mince soit-il, pour intervenir et cette intervention est même désirée par une fraction peu nombreuse, il est vrai, mais d'autant plus remuante, de la population*<sup>1</sup>. Refuser l'Assemblée serait d'autant plus regrettable que, dans ce cas, les plus modérés des Vaudois ne pourraient pas s'opposer à ce que l'indépendance du pays fût proclamée.

Le danger est si grand que les modérés se sont constitués en Comité central; ils estiment devoir cela à leur pays afin de lui éviter de grands malheurs et ils ne se sépareront pas avant d'avoir reçu l'assurance qu'il sera fait droit à leur demande. Nous insistons donc auprès de vous afin que vous examiniez de la façon la plus sérieuse s'il n'est pas préférable de leur accorder ce qu'ils demandent que de le leur laisser prendre de leur propre autorité, ce qui ne saurait tarder beaucoup. Nous croyons une concession d'autant plus indiquée que, d'après les termes mêmes des délégués des conseils, il ne s'agirait que d'une assemblée régulière des députés des villes communes du pays, convoquée par le souverain, organisée par lui sur des bases équitables et présidée par ses délégués...

Cette fois encore, c'était trop tard, trop tard pour céder, disait Berne, trop tard pour résister, a dit l'histoire impartiale. Après leurs avertissements inutilement répétés, que pouvaient faire de plus les délégués de la Diète, représentants respectables d'un corps qui n'était plus à même de se faire respecter?

Le samedi 20 janvier 1798, ils quittent Lausanne en faisant afficher une dernière proclamation à l'adresse du Pays de Vaud; au lieu d'avouer l'échec complet de leur mission, ils ont le tort d'affirmer de croire qu'elle a abouti. La réponse ne se fit pas attendre : le mercredi suivant, le 24 janvier, le drapeau vert de la République lémanique flottait avant l'aube sur la place de la Palud, en face du vieil hôtel de ville de Lausanne.

(A suivre.)

Eug. SECRETAN.

<sup>1</sup> Idem.